

Doctrines

Législation Communautaire

Banque

- (063948) Favoriser la libre circulation des datas (données non personnelles) : que vive le secret bancaire ! JOUFFIN Emmanuel , ROUSSILLE Myriam (Banque et droit, 01/01/19, n°183, p.61-64)

Législation Nationale

Assurances

- (063823) L'assureur a-t-il un devoir d'information sur l'existence d'un contrat ? PELISSIER Anne (Revue générale du droit des assurances, 01/02/19, n°2)

Banque

- (063926) Chronique : droit du taux d'intérêt, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, CORREIA Marylène (J.C.P. E., 21/02/19, n°8)
- (063924) Les fonctions sociales du banquier (Actes de Colloque, Strasbourg, 14 février 2018), LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (Revue de droit bancaire et financier, 01/01/19, n°1)

Bourse et marchés financiers

- (063903) Indépendance de la société de gestion de portefeuille et du dépositaire (A propos du Guide AMF relatif à la mise en œuvre des obligations OPCVM V pour les dépositaires, 24 nov. 2018), RIASSETTO Isabelle (Revue de droit bancaire et financier, 01/01/19. n°1)
- (063902) Décrets d'application portant modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette, STORCK Michel (Revue de droit bancaire et financier. 01/01/19. n°1)

- (063867) Blockchain, minibons et titres financiers - Des règles ad hoc pour les chaînes de bloc, BLEMUS Stéphane , PION Claire (Revue de droit bancaire et financier, 01/01/19, n°1)
- (063859) Nantissement de titres financiers enregistrés sur un DLT (blockchain) : reconnaissance d'une universalité fictive , ADELLE Jean-Francois, PORACCHIA Didier (Option Finance, 21/01/19, n°1494)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (063847) Le droit civil à l'épreuve de la blockchain, DE VAUPLANE Hubert (Revue des Juristes de Sciences Po, 01/01/19, n°16)
- (063821) Le droit d'accès : nouvelle bête noire des responsables de traitement ? FIEVEE Alexandre, CORDIER Maxime (Expertises, 01/02/19, n°443)

Pénal

- (063854) Lutte contre la corruption : les nouveaux enjeux du dialogue entre les juges et les régulateurs, HAERI Kami , MUNOZ-PONS Valérie (Revue des Juristes de Sciences Po, 01/01/19, n°16)

Sociétés et autres groupements

- (063856) Extension du domaine de la vigilance, la loi sur le devoir de vigilance, au-delà de la compliance, COSSART Sandra , BEAU DE LOMENIE Tiphaine , LUBRANI Antoine (Revue des Juristes de Sciences Po, 01/01/19, n°16)
- (063851) Réputation et compliance, quels enjeux ? , MELIK-PASDANITANTZ Rose-Marie , CHUILON-CROLL Jean (Revue des Juristes de Sciences Po, 01/01/19, n°16)

- (063831) La compatibilité des sanctions dans les pactes d'associés, KOUHAIZ Sami (Droit des sociétés, 01/02/19, n°2, p.87-98)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Banque

- **(063871) Surveillance prudentielle des établissements de crédit - Contrôle des grands risques**
Par son arrêt préjudiciel du 7 août 2018, la Cour de justice de l'Union européenne apporte d'utiles précisions sur certains aspects de la procédure de surveillance des exigences prudentielles auxquelles le législateur de l'Union soumet les établissements de crédit et les entreprises d'investissement en matière de contrôle des grands risques. (CJUE - 07/08/18 : Revue de droit bancaire et financier 2019, n°1 - note de SAMIN Thierry , TORCK Stéphane)
- **(063798) Compétences de la BCE**
En réponse à la Cour constitutionnelle allemande, la Cour de justice précise l'étendue des compétences du SEBC et de la BCE concernant l'acquisition d'actifs souverains sur les marchés secondaires, en concluant que le programme de la BCE n'enfreint pas le principe de proportionnalité et ne viole pas l'interdiction du financement monétaire de la dette des États membres. (CJUE - 11/12/18 : Europe 2019, n°2 - note de SIMON Denys)

Législation Nationale

Assurances

- **(063898) Déclaration des circonstances nouvelles : les questions, toujours les questions posées par l'assureur**
L'assuré doit déclarer, en cours de contrat, les circonstances nouvelles qui aggravent les risques ou en créent de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses précédemment apportées aux questions posées par l'assureur. (Cass.Civ. - 22/11/18 - 17-26355 : Revue de droit bancaire et financier 2019, n°1 - note de LEBLOND Nicolas)

Banque

- **(063936) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : contentieux pénal et disciplinaire**
Les mandats "cash" de la Banque Postale à l'amende ; La Société Générale, dernière des banques françaises condamnée pour violation des embargos américains. (Commission des sanctions de l'ACPR - 21/12/18 ; Deferred Prosecution Agreement - 19/11/18 : Gazette du Palais 2019. n°7. p.71 - note de MOREL-MAROGER Juliette)

- **(063885) Crédit à la consommation - Comment le prêteur peut-il prouver le respect de ses obligations précontractuelles ?**

Les documents contractuels peuvent instaurer une présomption de communication des informations précontractuelles exigées en matière de crédit à la consommation. (Cour d'appel - Bordeaux - 06/06/18 : Revue de droit bancaire et financier 2019, n°1 - note de MATHEY Nicolas)

- **(063846) Constitue une demande accessoire recevable comme telle pour la première fois en appel, la demande de résolution du contrat de prêt consécutive à l'annulation ou la résolution du contrat de vente**

Avec l'arrêt rapporté de la 1re chambre civile en date du 24 octobre 2018, la Cour de cassation précise à quel stade de la procédure la demande de résolution du contrat de prêt consécutivement à la résolution de la vente peut ou doit être formulée. (Cass.Civ. - 24/10/18 - 17-16709 : J.C.P. G. 2019, n°7, p.335 - note de VIRASSAMY Georges)

- **(063839) Refus de prêt dans une promesse de vente immobilière : sécurisation de la réalisation de la condition suspensive (de taux) par la stipulation contractuelle d'un taux maximal**

"Mais attendu qu'ayant constaté que, le 31 mars 2014, M. Z... et Mme Y... avaient, par courrier électronique et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, informé le notaire des promettants du refus opposé à leur demande de prêt par deux établissements bancaires et retenu, sans dénaturation, que les caractéristiques des prêts sollicités répondaient aux prévisions contractuelles et que les prêts avaient été refusés dans le délai de réalisation de la condition suspensive, la cour d'appel, procédant à la recherche prétendument omise, a pu en déduire que les demandes des promettants devaient être rejetées et que la somme déposée entre les mains du notaire devait être restituée aux bénéficiaires et a légalement justifié sa décision." (Cass.Civ. - 21/06/18 - 17-19856 : Revue de droit immobilier 2019, n°2, p.87 - note de HEUGAS-DARRASPEN Henri)

Bourse et marchés financiers

- **(063951) Gestion individuelle de portefeuille : une activité interdite aux CIF**

Les conseillers en investissements financiers (CIF) ne peuvent fournir le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers. (Commission des sanctions de l'AMF - 14/12/18 : Banque et droit 2019, n°183, p.68 - note de RIASSETTO Isabelle)

Civil

- **(063837) L'incapacité de recevoir à titre gratuit s'applique aux mandataires judiciaires MJPM, non aux membres de la famille**

L'incapacité de recevoir à titre gratuit prévue par l'article 909 du Code civil ne concerne que les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM). Les membres de la famille du défunt, lorsqu'ils exercent les fonctions de tuteur, curateur, mandataire spécial désigné lors d'une mesure de sauvegarde de justice, personne habilitée ou mandataire exécutant un mandat de protection future, n'entrent pas dans son champ d'application. (Cass.Civ. - 17/10/18 - 16-24331 : J.C.P. N. 2019, n°7, p.42 - note de TANI Alex)

Garantie

- **(063894) Garantie autonome - Distinction avec le cautionnement**

Une garantie ne peut être autonome dès lors qu'en l'absence d'engagement de payer une somme donnée, le garant se réfère aux sommes dues par l'emprunteur. (Cass.Com - 05/12/18 - 17-12477 : Revue de droit bancaire et financier 2019, n°1 - note de LEGEAIS Dominique)

Immobilier et urbanisme

- **(063844) Responsabilité et assurance des constructeurs**

La clause qui subordonne l'acquisition des garanties obligatoires à la réalisation d'une étude technique ne constitue pas une exclusion de garantie et ne peut donc être réputée non écrite en tant qu'exclusion prohibée par les clauses-types. (Cass.Civ. - 22/11/18 - 17-22112 : Revue de droit immobilier 2019, n°2, p.109 - note de DESSUET Pascal)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- **(063829) L'avocat, les geeks et le service public**

L'utilisation des nouvelles technologies, en offrant un accès direct des clients à des services qui nécessitaient jusqu'alors le recours à des intermédiaires, est en train de bouleverser notre société. Uber, Airbnb, booking.com... nous obligent à repenser des modèles économiques qui nous apparaissaient jusqu'alors comme fermement établis. Le conflit qui oppose la société « Demander Justice » au Conseil national des barreaux - et dont l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 6 novembre 2018 est le dernier rebondissement - est une parfaite illustration de cette problématique appliquée à la matière juridique. (Cour d'appel - PARIS - 06/11/18 :

Pénal

- **(063795) Délégation de pouvoirs et responsabilité pénale du chef d'entreprise : entre compétences, consentement et égalité**

La chambre criminelle a été amenée à répondre aux questions posées par la délégation de pouvoirs par trois arrêts qui ré-exprient, à ceux qui l'auraient oublié, l'essence même de la délégation de pouvoirs : celle-ci n'est efficace que si le délégataire l'accepte (n° 17-81.918), n'est pas lui-même interdit de gérer (n° 17-83.966) et est une personne physique (n° 18-80.942). (Cass.Crim - 22/08/18 - 17-83966 ; Cass.Crim - 27/06/18 - 17-81918 ; Cass.Crim - 04/09/18 - 18-80942 : R.T.D. COM. 2018, n°4, p.1037 - note de SAENKO Laurent)

Procédure

- **(063774) Les incertitudes entourant la caractérisation de la connexité internationale**

La cour d'appel, en relevant l'imbrication des agissements imputés à la société Assetz finance et au promoteur dont le siège social se situe dans le ressort du juge saisi, les relations entre ces codéfendeurs et leur rôle respectif dans la vente et enfin les responsabilités pouvant être invoquées à l'encontre de la banque et de la société Assetz finance a bien caractérisé l'existence d'un lien de connexité entre les différentes demandes portées devant elle et a pu en déduire, que pour éviter tout risque d'inconciliabilité entre les décisions des juridictions françaises et anglaises, il y avait intérêt à les juger ensemble. (Cass.Civ. - 04/07/18 - 17-19384 : Banque et droit 2019, n°183, p.53 - note de MOREL-MAROGER Juliette)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (063907) Décision (PESC) 2019/325 du Conseil du 25 février 2019 modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (J.O.U.E. série L n°57 du 26/02/19. p.4)
- (063905) Décision (UE) 2019/323 de la Banque centrale européenne du 12 février 2019 désignant les responsables de service habilités à adopter des décisions déléguées en matière de pouvoirs de surveillance prudentielle conférés en vertu du droit national (BCE/2019/5) (J.O.U.E. série L n°55 du 25/02/19, p.16)

- (063904) Décision (UE) 2019/322 de la Banque centrale européenne du 31 janvier 2019 relative à la délégation du pouvoir d'adopter des décisions en matière de pouvoirs de surveillance prudentielle conférés en vertu du droit national (BCE/2019/4) (J.O.U.E. série L n°55 du 25/02/19. p.7)

Législation Nationale

Banque

- (063906) Arrêté du 18 février 2019 modifiant l'arrêté du 27 octobre 2015 relatif à la mise en œuvre de la garantie des dépôts, au plafond d'indemnisation et aux modalités d'application de l'article L. 312-4-1 du code monétaire et financier et précisant les modalités d'application du 13° de l'article L. 312-16 du code monétaire et financier afin de tenir compte des modifications des contrats d'affacturage (J.O. n°45 du 22/02/19)
- (063893) Arrêté du 30 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les prêts ne portant pas intérêt consentis pour financer la primo-accession à la propriété (J.O. n°44 du 21/02/19)

Pénal

- (063940) Arrêté du 25 février 2019 relatif aux procédures internes et au contrôle interne mis en place par les opérateurs de jeux ou de paris visés par le 9° de l'article L. 561-2 du code monétaire et financier pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (J.O. n°49 du 27/02/19)

Public

- (063909) Loi n° 2019-130 du 25 février 2019 autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune (J.O. n°48 du 26/02/19)